



## BAREME D'HONORAIRES au 01/11/2023 - IMMOBILIER D'HABITATION

### TRANSACTION

Les honoraires sont inclus dans les prix de vente affichés sur l'ensemble de nos supports – TVA en cours : 20%  
Honoraires à la charge du vendeur calculés sur le montant de la vente en % TTC sauf stipulation contraire prévue au mandat

Montant de la transaction	Mandat simple	Mandat exclusif
Jusqu'à 150.000 €	Forfait de 7500 € TTC	Forfait de 7000 € TTC
De 150.001 € à 650.000 €	4,5 % TTC avec un minimum de 7500 € TTC	4 % TTC avec un minimum de 7000 € TTC
De 650.001 € à 800.000 €	4% TTC	3,5 % TTC
Au-delà de 800.000 €	3,5 % TTC	3 % TTC

### LOCATION

#### **Zone très tendue :**

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

#### **Zone tendue :**

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

#### **Hors Zone :**

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail 8 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable.

#### **Etats des lieux (toutes zones)**

A la charge du propriétaire : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

A la charge du locataire : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée